

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.646.2004.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES
TRANSPORTS (ATP)

GENÈVE, 1 SEPTEMBRE 1970

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS À L'ANNEXE 1, APPENDICE 2 DE L'ACCORD¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.1535.2003.TREATIES-7 du 19 décembre 2003, concernant les amendements proposés à l'annexe 1, appendice 2 de l'accord susmentionné, communique :

Au 19 juin 2004, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la communication du projet d'amendements par le dépositaire, les Parties contractantes n'ont pas formulé d'objection. En conséquence, les amendements sont réputés acceptés. Conformément au paragraphe 6 de l'article 18, ils entreront en vigueur six mois après la date de l'acceptation, soit le 19 décembre 2004.

Le 21 juin 2004



¹ Voir notification dépositaire C.N.1535.2003.TREATIES-7 du 19 décembre 2003 (Proposition d'amendements de l'annexe 1, appendice 2 de l'Accord)